Dossier Loc'Etudes 2024

Point Accueil Jeunesse
Sans RDV :
12 Rue de la Trésorerie
Ouvert uniquement le Mercredi
De 9h00-12h30 et de 13h30-17h00
04.66.27.76.86

Ou

Sur RDV : lundi / mardi et jeudi / vendredi

9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Téléchargez le document sur :
http://jeunesse.nimes.fr

En aucun cas, la responsabilité de la Ville de Nîmes et du Service Jeunesse ne pourra être engagée en cas de **problème.**

« Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais trouvé… »
Blaise Pascal

Sommaire

I. LES CONTACTS UTILES 5

II. LES DIFFERENTES POSSIBILITES DE LOCATION 6

III. COLOCATION – LOGEMENT INTERGENERATIONNEL..... 8

IV. BONS PLANS 9

V. LES DEMARCHES A EFFECTUER 10

VI. LES AIDES AU LOGEMENT 11

VII. OFFRES DE PARTICULIER A PARTICULIER 12

Tu arrives sur Nîmes, pour étudier ou vous former, ce petit dossier te propose quelques premiers contacts, afin de t'aider à te poser et élaborer ta recherche pour accéder à un logement adapté à ta situation, que tu sois lycéen, stagiaire ou étudiant. Tu pourras pendre connaissance, au fil des pages, des différentes possibilités de location, des démarches principales à effectuer et les aides possibles.

Pour tes premières démarches, trois premiers contacts :

- L'accueil municipal et le service Jeunesse :
  04 66 76 73 01 / 04 66 27 76 85 - https://www.nimes.fr/

- Pour vos déplacements, le réseau Tango :
  09 70 81 86 38 - https://www.tangobus.fr/

- Pour les premières informations sur la ville, l'office du Tourisme :
  04 66 58 38 00 - https://www.nimes-tourisme.com/fr/contact.html

I. Les contacts utiles

Quelques contacts, pour amorcer sa recherche :

→ Rechercher un logement

- www.location-etudiant.fr/logement-etudiant/Nimes-30189.html
- www.locservice.fr
- www.messervices.etudiant.gouv.fr
- www.locservice.fr
- www. lokaviz.fr
- www.etudiant.fr
- www.immojeune.com
- www.mapiaule.com
- www.lindic.fr
- www.letudiant.fr
- www.caf.fr

- **Action logement : 05 61 14 52 52**
- **IFME (logement étudiant) : 04 66 68 99 60**

→ Se déplacer

- https://www.tangobus.fr/

II. Les différentes possibilités de location

Internat, résidences, foyers, offres de particuliers à particuliers, colocation, autant de possibilités à interroger, pour trouver sa formule.

INTERNAT LYCEES

L'internat : les places en internat sont d'abord réservées aux lycéens ainsi qu'aux étudiants des CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles), des B.T.S. L'attribution se fait sur les critères sociaux, les boursiers étant prioritaires.

- **Lycée Hemingway - 04 66 04 93 73**
- **Lycée Privé Emmanuel d'Alzon - 04 66 04 93 00**
- **Lycée Albert Camus - 04 66 62 91 71**
- **Lycée Privée Saint Stanislas - 04 66 67 34 57**
- **Lycée Dhuoda - 04 66 04 85 85**
- **Lycée Alphonse Daudet- 04 66 36 34 34**

RESIDENCES ETUDIANTES

Les Crous (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) gèrent 2 types de logement : les chambres universitaires et les résidences universitaires conventionnées.

Les chambres universitaires ont été pour la plupart construites au début des années 70. Appeler « cité U » ce sont souvent des solutions les plus économiques. Les chambres meublées sont étroites de 9 à 10m^2, les sanitaires et les cuisines sont le plus souvent partagés.

Pour obtenir un logement en Cité U, vous devez remplir et envoyer, entre le 15 janvier et le 30 avril, votre Dossier social étudiant par internet (www .crous.fr), pour l'année suivante.

Les résidences **:**

- *Résidence Universitaire Saint Césaire : 04.66.64.18.61*
- *Résidence Universitaire Georges Besse : 100 rue Georges Besse 04.66.64.18.61*
- *Résidence Universitaire Tour Magne : 45 bis rue Ménard 04.66.64.18.61*
- *Résidence Clérisseau : 21 rue Fléchier 04.66.64.18.61*
- *Résidence Hoche : 40 rue de la Biche 04.66.40.73.57*

RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES

- **Résidence Parc Aréna - 210 avenue Pierre Gamel : 04.66.87.02.23**
- **Résidence Sémiramis - 28 rue Dhuoda : 04.66.29.47.37**
- **Résidence Les Palmes - Parc G. Besse- 30 allée Norbert Wiener : 04.66.62.75.00**
- **Résidence les Palmiers - 19 rue Séguier : 04.66.38.00.46**
- **Résidence Le Patio - 32 avenue Général Leclerc 06.10.95.90.38**
- **Résidence Le Goya - 19 rue de l'Agau : 04.66.68.75.00**
- **Résidence Jules Raimu - 5 rue Jules Raimu : 04.66.68.75.00**
- **Résidence Le Clovis - 24 rue Dhuoda 04.66.68.75.00**
- **Résidence Pagnol Saint-Césaire - 392 rue de l'Espoir 04.66.68.75.00**
- **Résidence Le Grizot - 6 rue Grizot 04.66.36.50.00**
- **Résidence Reinette - 1 rue de Garons 04.66.84.91.05**
- **Résidence Elyade** (à partir de 204€/mois CC) - **Christelle Chaliez : 07.61.53.96.91**

FOYERS

On désigne par "jeunes travailleurs" les personnes seules, âgées de 16 à 25 ans (parfois 30 ans) et exerçant une activité professionnelle (contrat, stage ou apprentissage).

- **Foyer des Jeunes Travailleurs « La Reinette » - Résidence La Reinette - 1 rue de Garons : 04.66.84.91.05**
- **Foyer Maurice Albaric - 27 rue Jean Reboul : 04.66.67.45.74**
- **Auberge de Jeunesse - 257 chemin de l'Auberge de la jeunesse : 04.66.68.03.20**
- **Centre Diocésain -** 6 **rue Salomon Reinach, quartier les Amoureux - 04 66 84 95 11**
- **Foyer La Reinette - Rue des Garons - Foyer des Jeunes Travailleurs- 04.66.84.91.**

III. Colocation

Colocation : Si la colocation vous tente, c'est à dire prendre un logement à plusieurs, sachez que chaque occupant doit signer le bail. Chacun d'entre eux aura donc envers le bailleur les mêmes droits et obligations.

La clause de solidarité

Souvent le bail prévoit une clause de solidarité : chaque locataire est donc tenu du paiement de la totalité du loyer et des charges. Si un des occupants ne paie pas sa partie du loyer ou bien quitte le logement avant la fin du bail, les autres sont redevables de sa part en plus de la leur. Le fait de quitter le logement ne vous délie pas pour autant du règlement du loyer si les colocataires restants ne paient pas.

Sachez enfin que le colocataire qui donne son congé ne peut exiger la restitution d'une partie du dépôt de garantie tant que le logement n'est pas libéré par les autres colocataires

La clause de solidarité fait que la personne qui se porte caution pour un des locataires peut être amenée à payer le loyer des autres locataires. Il vaut mieux indiquer sur l'acte de cautionnement que le cautionnaire ne s'engage que pour la part qui lui incombe soit le loyer divisé par le nombre de colocataires (à inscrire en toute lettre).

Site de colocation : trouvez votre coloc idéale sans vous ruiner ! (locservice.fr)

D'autres services peuvent vous orienter :

- CCAS Nîmes 14 rue des Chassaintes 04.66.76.84.84
- AFEV Nîmes 7 place de l'oratoire 04.66.23.08.57
  Nouveau ! L'AFEV propose une formule coloc' innovante à loyer modéré : Les colocataires solidaires habitent ensemble et mènent des actions solidaires dans leur quartier. Il suffit de remplir le formulaire d'inscription sur le site **www.rejoinds.afev.org**

Logement intergénérationnel :

Le logement intergénérationnel chez une personne âgée à Nîmes consiste pour un sénior vivant généralement seul, à proposer à des jeunes, des étudiants ou des apprentis, une chambre contre une présence ou un service, moyennant un loyer gratuit ou modéré. Plusieurs formulent existent allant d'un hébergement gratuit, en échange d'un engagement de présence du jeune chez la personne âgée, jusqu'au loyer modéré, contre une présence ponctuelle rassurante.

Colocation 40+ propose de renouer avec l'entente intergénérationnelle et de faire jouer la solidarité dans les deux sens **www.colocation-adulte.fr**

Cohabilis-occitanie www.cohabilis.org

IV. Bons plans

⇨ Besoin d'un mobilier d'appoint, à moindre coût :

- **Le Tremplin**

11 rue de l'aqueduc 30900 Nîmes : 04 66 21 65 76
2 bis chemin de Capouchiné : 04 66 04 11 90

- **Emmaüs**

21 rue Bosc 30000 Nîmes : 04 66 29 89 15

- **Secours Populaire**

11 rue Richelieu : 04 66 21 12 70

- **Troc de L'ile**

158 rue Favre de Thierrens : 04 66 02 15 50
192 avenue Pavlov : 04 66 23 21 90

- **La trocante**

205 bd des Français Libres : 04 66 62 00 77

- **Mobicash**

48 rue Louis Lumière : 04 66 62 30 60

- **Solid'éco**

97, rue des Anciens Combattants d'AFN : 04 66 70 69 43

⇨ Quelques réductions

Réductions et bons plans Nimes - Reducavenue.com

Bons de réduction NIMES - Arles - Alès - Lunel - Bons Plans - ConsoFacile

V. Les démarches à effectuer

Différentes démarches et dossiers sont à anticiper, avant d'accéder à son futur logement.

La prise d'un logement nécessite la constitution d'un dossier, composé généralement :

- D'une **pièce d'identité en cours de validité** comportant votre photo.
- Si vous travaillez, d'un **contrat de travail** ou une attestation de votre employeur.
- Si vous êtes étudiant d'un **certificat de scolarité** ou votre carte étudiant
- De vos trois derniers **bulletins de salaire ou ceux de vos parents (garants)**
- Du dernier **avis d'imposition (idem)**
- Des trois dernières **quittances de loyer** de votre foyer précédent ou à défaut, une attestation de votre précédent bailleur attestant que vous êtes à jour dans le paiement de vos loyers.

⇨ Le bail

La rédaction d'un bail, ou contrat de location signé par le bailleur et le locataire est obligatoire pour un appartement vide. Il doit être fait en deux originaux dont un exemplaire est remis à chaque partie. Pour un appartement meublé il n'est pas obligatoire mais vivement conseillé.

Clauses devant figurer dans le bail :

- Nom et adresse du bailleur
- Date du début du contrat / durée du contrat
- Description du logement et des annexes (cave, garage, jardin...)
- Enumération des parties communes
- Montant du loyer, modalités de paiement
- Montant du dépôt de garantie

L'état des lieux et l'extrait du règlement de copropriété, s'il y a lieux, doivent être joints au bail.

⇨ L'état des lieux

Le constat d'état des lieux est un document important, il décrit le logement loué pièce par pièce, ainsi que les équipements. Il est obligatoire et doit être joint au contrat de location. Conservez-le précieusement tout au long de la location.
Il doit être détaillé, très précis, n'hésitez pas à noter des détails (peinture écaillée, traces sur les murs, moquette décollée, boite

à lettres...). Un état des lieux doit aussi être fait à la sortie du logement lorsque vous restituez les clés. Pour les deux, votre présence est indispensable.

⇨ L'assurance

L'assurance contre les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux, explosion...) est obligatoire. S'il s'agit d'un appartement meublé, une clause du contrat de location doit mentionner l'obligation d'assurance. Dans le cas contraire vous n 'êtes pas obligé de souscrire une assurance.

⇨ Le dépôt de garantie

Il peut vous être demandé lors de la signature du bail le versement d'un dépôt de garantie, appelé également « caution ». Cette somme sert à couvrir les éventuels manquements du locataire. Elle ne peut excéder 2 mois de loyer sans les charges. Lorsque vous quitterez le logement la restitution de la caution doit se faire dans un délai maximal de 2 mois à compter de la remise des clés. La restitution peut être complète, partielle ou nulle selon l'état des lieux à la sortie du logement.

⇨ L'ouverture des compteurs

Dans le cas où le logement n'est pas alimenté en énergie, il faudra procéder à l'ouverture des compteurs c'est-à-dire à l'enregistrement de votre contrat avec éventuellement la mise en service de votre installation : compteur, disjoncteur pour l'électricité et compteur pour le gaz. Les mises en service sont facturées.

⇨ Changement d'adresse

Il s'opère dans un bureau de Poste, pour une période au choix renouvelable. Cette prestation est également facturée.

⇨ Autres abonnements :

Pour accéder à Internet il existe différentes offres dites Box ou 4 G ; Ne pas hésiter à se rendre chez chaque fournisseur pour négocier un tarif d'entrée.

⇨ Litige

Vous rencontrez un litige avec votre locataire/ propriétaire, contacter l'**ADIL du GARD :**

L'ADIL vous offre une information gratuite, neutre et complète sur toutes les questions juridiques, financières ou fiscales ayant trait au logement.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Gard est un organisme à vocation départementale. Elle assure une mission de service public d'information dans le domaine du logement.

ADIL du Gard : 7 rue Nationale, 30000 Nîmes - **Tél :** 04.66.21.22.23.

VI. Les aides au logement

Le logement est l'un des plus gros postes de dépenses d'un étudiant.
Toutefois, plusieurs dispositifs financiers sont mis à votre disposition pour vous aider, et ce avant même de vous installer. Quelques pistes :

- **Aide personnalisée au logement A.P.L CAF du GARD** : 321 rue Maurice Schumann 30922 Nîmes Cedex 9 **Pour joindre la CAF** : 3230 (coût d'un appel local)

- **Allocation de logement social (A.L.S) :**
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006

- Aide mobili-jeune : **0972 800 800**
https://www.actionlogement.fr/

- **locapass.actionlogement.fr.** Le CIL Languedoc-Roussillon verse au propriétaire le dépôt de garantie (un ou deux mois de loyer) à l'entrée dans les lieux du locataire. Cette avance, sans frais ni intérêts, est remboursée au CIL au moment du départ du locataire.

Cette aide s'adresse :

- Aux étudiants de moins de 30 ans boursiers, ou en formation par alternance, ou salariés, ou bénéficiant d'une convention de stage.
- Aux jeunes de moins de 30 ans à la recherche d'un emploi, en formation, en CDD, ou en CDDI.

Pour tout renseignement **:** Agence CIL de Nîmes (13 Bis, Boulevard Talabot BP90078, 30009 Nîmes cedex 4 - 04.66.04.23.10.

- **Fond Solidarité Logement (F.S.L)**
www.aide-sociale.fr/demande-FSL

- **Garantie Visale www.visale.fr :** le service, géré par Action Logement, se porte caution pour votre logement pendant toute la durée du bail
https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/avantages/

- **Mobili-jeune pour l'alternance.** S'adresse aux personnes âgées de moins de 30 ans, locataires de leur logement, embauchées en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une entreprise du secteur privé non agricole. Aide qui peut atteindre 100€ mensuels, sur 3 ans maximum. https://mobilijeune.actionlogement.fr/

Si vous êtes apprenti en double résidence en région Occitanie, vous pourrez bénéficier d'un coup de pouce de 300 à 480 € par an, selon vos revenus fiscaux.

VII. Offres de location : de particulier à particulier

CHAMBRES

Réf 58
Loue chambre meublée de 15m² chez l'habitant. Salle d'eau et W.C privatifs, cuisine équipée à disposition, parking, piscine, cour et jardin. Quartier calme, proche commerces et arrêts de bus.
Quartier : La Cigale
Loyer : 310€ (charges comprises + WI-FI)
Tél : 06.25.57.07.98
Mise à jour le 13/02/2024

STUDIOS

Réf 60
Loue studio meublée de 13m², cuisine équipée, cour et parking. Eau et électricité comprises dans la mesure d'une consommation normale et modérée.
Quartier : CHU Carrémeau
Libre au 1/07/2023
Loyer : 400 €
Tél : 06.51.20.35.56
Mise à jour le 13/02/2024

Réf 67
Loue studio de 13 m² meublé avec cour et parking. Cuisine équipée.
Quartier : CHU Carrémeau
Libre immédiatement
Loyer : 400€ (eau et électricité comprises)
Tél : 06.51.20.35.56
Mise à jour le 13/02/2024

Réf 68
Loue studio de 13 m² meublé avec cour et parking. Cuisine équipée.
Quartier : CHU Carrémeau
Libre immédiatement
Loyer : 400€ (eau et électricité comprises)
Tél : 06.51.20.35.56
Mise à jour le 13/02/2024

Réf 69
Loue studio de 15 m², Cuisine équipée, situé en plein centre-ville, calme, immeuble bien tenu et studio en très bon état d'entretien. Visites sur présentation de dossiers.
Quartier : Carré d'Art
Libre à partir du 11/09/2023

Loyer : 400€ (eau et électricité comprises)
Tél : 06.03.48.95.36
Mise à jour le 13/02/2024

Réf 70
Loue studio de 14 m², tout équipé**,** rangements, bien situé en centre-ville. Proximité Transports (Gare routière et Gare). Le plus, climatisé, tout confort, entrée individuelle. Calme et sécurisé.
Quartier : Centre-ville
Libre de Septembre à Juin.
Loyer : 390€ (WiFi compris)
Tél : 06.73.15.85.01
Mise à jour le 13/02/2024

Réf 75
Loue studio meublée de 25m² avec cour, cuisine équipée, lave-vaisselle, climatisation réversible, fibre – télé connectée – wifi, calme et hyper cosy, aucune difficulté pour stationner. Logement indépendant.
Commune : Poulx
Libre au 1/09/2024 (mi-août 2024)
Loyer : 465€ charges comprises
Tél : 06.09.26.19.43
Mise à jour le 07/03/2024

P1

Réf 39
Loue P1 de 18m2 avec cuisine équipée cour et équipé de la fibre. Combles isolés. Classé E en DPE A proximité Fac Vauban, Fac des Sciences, école supérieure d'architecture, lignes de Bus Tango.
Quartier : Rangueil
Loyer : 337€ + 34€ par mois
Libre au 1 juillet 2023
Tél : 06.67.63.12.08
Mise à jour le 13/02/2024

Réf 59
Loue P1 de 22m² meublé et rénové (clic-clac, penderie, bureau, table de cuisine et chaises), cuisine équipée (réfrigérateur, plaques électriques, micro-ondes), salle de douche avec W.C.
Situé en premier étage, traversant, à 5mn à pied de la fac Vauban.
Bail meublé 1 an renouvelable.
Dépôt de garantie égal à deux mois de loyer (365€X2=730€)
Caution solidaire des parents demandée.
Quartier : Gambetta
Loyer : 390€ (15€ de charge et 10€ prévision d'eau)
Libre le 1 janvier 2024
Tél : 07.66.29.01.37
Mise à jour le 13/02/2024

P2

Réf 71
Loue P2 meublé de 30m², cuisine équipée, machine à laver la vaisselle et le linge, petit espace jardin, parking, quartier calme à 15 minutes à pied de la Fac Vauban, entrée indépendante.
Bail meublé jusqu'en juin 2024.
Quartier : Planette
Loyer : 480€ (chauffage, eau, électricité, internet compris)
Libre le 13 novembre 2023
Tél : 06.16.11.17.90
Mise à jour le 13/02/2024

Réf 72
Loue P2 meublé de 39m², cuisine équipée, petite cour commune, quartier proche de toutes commodités : bus, commerces, gare, lycées, facultés, médiathèque, autoroute Nîmes-ouest à environ 1km500.
Quartier : Jean Jaurès – La Placette
Loyer : 475€ + 35€ de charges (avance eau, contrat chaudière)
Libre de décembre 2023 à juin 2024
Tél : 06.11.59.40.92
Mise à jour le 13/02/2024

Réf 74
Loue P2 meublé de 38m², cuisine équipée, appartement parfaitement situé dans l'écusson, petite copropriété, calme, refait à neuf, nouvelles fenêtres, nouveau radiateur, proche de toutes commodités. Propriétaire sur place à Nîmes.
Quartier : Ecusson - centre-ville (angle rue Nationale rue Corconne)
Loyer : 560€
Libre mi-mars 2024
Tél : 06.62.70.82.17
Mise à jour le 22/02/2024

COLOCATION

Réf 73

Loue en colocation de 4 étudiants ou jeunes actifs dans petite copropriété située en ville , bel appartement P4 meublé de 100 m², cuisine équipée, cour et terrasse de 30 m², à 5 minutes à pieds des facultés Carmes, Vauban, Hoche, et à 10 minutes de la gare.

Quartier : Richelieu
Loyer 350€ + 70€ de charges
Libre à partir du 06/02/2024
Tél : 06.65.57.14.76
Mise à jour le 13/02/2024

CONTACTS :

Pascale Colombani - animatrice Information Jeunesse :

04 66 27 76 85

Pascale.colombani@ville-nimes.fr

Thomas Gilles – coordinateur Information Jeunesse :

04 66 27 76 92 / 06 87 21 50 04

Thomas.gilles@ville-nimes.fr